



République Française

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 30 JUILLET 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le 23 juillet 2020, s'est réuni au siège de la CCPC - 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS *procuration*

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET *procuration*

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, Mme Valérie PERAY, M. Claude ANTONIELLO, Mme Chrystel BUFFARD *procuration*, M. Jean PALLUD, Mme Sonia EICHLER, M. Daniel BOUCHET, M. Christian BUNZ

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRI

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 28 Absents : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc BOUCHET

Date d'affichage : 31 JUIL. 2020

OBJET : MARCHE DE TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF DES EBEAUX -
MODIFICATION N°3 DU LOT N°2 TERRASSEMENT - VRD

Envoyé en préfecture le 31/07/2020

Reçu en préfecture le 31/07/2020

Affiché le 31/07/2020

SLO

ID : 074-247400112-20200730-D_2020_84-DE

2020- 84 COMMANDE PUBLIQUE/MARCHE DE TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF DES EBEAUX - MODIFICATION N°3 DU LOT N°2 TERRASSEMENT - VRD

MARCHE DE TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF DES EBEAUX - MODIFICATION N°3 DU LOT N°2 TERRASSEMENT - VRD

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2018-12 du 27 février 2018, le Conseil communautaire l'a autorisé à signer les marchés publics pour les travaux relatifs à la construction d'un complexe sportif sur le site des Ebeaux à Cruseilles. Cette opération est assurée en comaître d'ouvrage avec la Commune de Cruseilles pour un montant initial total de 6 032 834,65 € HT, soit 7 239 401,58 € TTC.

Il expose que des modifications du programme de travaux portant sur le lot n°2 « Terrassement-VRD -Démolition », attribué à l'entreprise GAL TP, sont intervenues à la demande de la Communauté de Communes concernant l'abattage d'arbres sur la limite de propriété coté crèche.

Ces prestations nouvelles, induisant des plus-values, impliquent la passation d'une modification du marché public sous forme d'avenant. En l'occurrence, la modification représenterait une augmentation de 7 500 € HT (9 000 € TTC), soit une augmentation globale de + 4,08 % du montant initial du lot en tenant compte des avenants n°1 et 2. Le nouveau montant dudit lot s'élèverait à 550 627,50 € HT (660 753 € TTC).

Le projet d'avenant et son annexe relative au descriptif des travaux sont joints à la présente délibération.

Monsieur le Président explique qu'en application de la délibération du 27 février 2018 susvisée, seul le Conseil peut l'habiliter à signer les modifications de marchés publics ayant une incidence financière en plus-value sur cette opération. Il invite donc l'Assemblée à examiner ce dossier.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec l'entreprise GAL TP la modification par avenant n°3 du lot n°2 « Terrassement -VRD - Démolition » de l'opération de construction d'un complexe sportif sur le site des Ebeaux à Cruseilles, pour un montant supplémentaire de 7 500 € HT.

Acte certifié exécutoire le : 31 JUL. 2020
Le Président
Xavier BRAND

